

Aide matérielle au secteur 2017

Dans le cadre du projet Bee Wallonie, une enveloppe annuelle de 10.000 € est prévue pour des investissements spécifiques et collectifs au bénéfice du secteur apicole. En 2017, le Comité d'accompagnement de Bee Wallonie a étudié les propositions qui lui ont été faites et a arrêté son choix sur le financement de **matériel d'élevage**.

20 organismes apicoles pourront bénéficier chacun de **500 euros maximum** à investir dans du matériel d'élevage éligible à la subvention (voir liste ci-dessous). Cette aide s'adresse aux ruchers écoles et aux sections, actifs ou non dans l'élevage, dotés d'une personnalité juridique (asbl, union professionnelle).

Pour manifester votre intérêt, merci de contacter Agnès FAYET (communication@cari.be) qui vous expliquera la procédure à suivre.

Date limite de réception des demandes : 6 novembre 2017

Matériel éligible à la subvention

- lampe / loupe pour picking ;
- petite couveuse ;
- ruchette d'élevage ;
- mini-plus, Apidea, Kieler, nuclei duo ou trio-nuc, etc.

